



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-048-2026-04

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2026-04-21-00004 - Arrêté n° DOS - 2026 / 1772 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites **??** « LABORATOIRE CLEMENT », sis 8 avenue Henri Barbusse au BLANC MESNIL (93150) (4 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques

IDF-2026-04-20-00014 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du Village d'art pré-ludien de Chomo, à Achères-la-Forêt (Seine-et-Marne) (3 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-04-21-00004

Arrêté n° DOS - 2026 / 1772 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites
« LABORATOIRE CLEMENT », sis 8 avenue Henri
Barbusse au BLANC MESNIL (93150)

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2026 / 1772

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE CLEMENT », sis 8 avenue Henri Barbusse à BLANC MESNIL (93150)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2023/4896 en date du 27 décembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE CLEMENT » sis, 8 avenue Henri Barbusse au Blanc Mesnil (93150) ;

CONSIDÉRANT La demande reçue en date du 2 avril 2026 et complétée le 16 avril 2026 du cabinet NOVAL Avocats mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE CLEMENT » sis 8 avenue Henri Barbusse au Blanc-Mesnil (93150), exploité par la SELARL « LABORATOIRE CLEMENT », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- La démission de Madame Thérèse SKIADA de ses fonctions de biologiste coresponsable à effet du 31 décembre 2023 et la cession de sa part sociale dans la société « LABORATOIRE CLEMENT » au profit de Monsieur Patrice CLEMENT ;
- L'intégration de Monsieur Jérôme PFEFFER, médecin biologiste, en qualité de biologiste salarié à effet au 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT L'acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés de la société « LABORATOIRE CLEMENT » en date du 27 décembre 2023, actant :

- La cession d'une part sociale de la société par Madame Thérèse SKIADA au bénéfice de Monsieur Patrice CLEMENT ;
- La cessation des fonctions de biologiste-coresponsable de Madame Thérèse SKIADA à effet du 31 décembre 2023 ;

- CONSIDERANT** La copie de la cession d'une part sociale de la société conclue entre Madame Thérèse SKIADA et Monsieur Patrice CLEMENT en date du 20 décembre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu le 29 décembre 2025 entre la SELARL « LABORATOIRE CLEMENT » et Monsieur Jérôme PFEFFER, prenant effet au 1^{er} janvier 2026 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Jérôme PFEFFER ainsi que son inscription au tableau de l'ordre des médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La copie des statuts de la société « LABORATOIRE CLEMENT » mis à jour en date du 31 décembre 2023 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la société « LABORATOIRE CLEMENT » ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE CLEMENT » dont le siège social est situé au 8 avenue Henri Barbusse au Blanc-Mesnil (93150), codirigé par Messieurs Patrice CLEMENT, Jamal HAMIDI, Arthur CLEMENT et Joey BOKOBZA et Madame Marlène CESBRON, exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE CLEMENT », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 93 002 329 6, est autorisé à fonctionner sous le numéro 93-28 sur les quatre sites ouverts au public ci-dessous :

1. Le site du Blanc-Mesnil, siège social et site principal
8, avenue Henri Barbusse à BLANC-MESNIL (93150)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 en semaine et les samedis jusqu'à 15h
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 330 4
2. Le site de Paris
17, avenue d'Eylau à PARIS (75016)
Ouvert au public jusqu'à 19h en semaine et les samedis matins
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), de biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation) et de microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse)
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 862 1
3. Le site de l'Hôpital privé de la Seine-Saint-Denis
7, avenue Henri Barbusse LE BLANC-MESNIL (93150)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine et les samedis matins
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 595 2
4. Le site République
13, avenue de la République à BLANC-MESNIL (93150)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine et les samedis matins
Pratiquant les activités de génétique (génétique constitutionnelle) et de biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 604 2

La liste des sept biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE CLEMENT », dont cinq biologistes-coresponsables, est la suivante :

1. Monsieur Patrice CLEMENT, pharmacien, biologiste coresponsable, praticien qualifié en AMP et titulaire d'un agrément pour les activités de génétique constitutionnelle
2. Monsieur Arthur CLEMENT, médecin, biologiste coresponsable, praticien qualifié en AMP
3. Monsieur Jamal HAMIDI, médecin, biologiste coresponsable, praticien qualifié en AMP
4. Madame Marlène CESBRON, pharmacien, biologiste coresponsable, praticien qualifiée en AMP
5. Monsieur Joey BOKOBZA, pharmacien, biologiste coresponsable
6. Madame Martine MONTAGNON, médecin, biologiste médical salariée, praticien qualifiée en DPN et titulaire d'un agrément pour les activités de génétique constitutionnelle
7. **Monsieur Jérôme PFEFFER, médecin, biologiste médical salarié**

La répartition du capital social de la SELARL « LABORATOIRE CLEMENT » est la suivante :

Associés	Nombre de parts sociales	Capital social en %	Droits de vote en %
Patrice CLEMENT	9 560	62,48%	62,48%
Arthur CLEMENT	1	0,01%	0,01%
Jamal HAMIDI	1	0,01%	0,01%
Marlène CESBRON	1	0,01%	0,01%
Joey BOKOBZA	1	0,01%	0,01%
SPFPL « COVART » <i>Détenue par Arthur CLEMENT</i>	1 911	12,52%	12,52%
Sous-total Associés Professionnels Internes	11 475	75,00%	75,00%
Marie-Dominique CLEMENT	1 913	12,50%	12,50%
Pierre-Alexandre CLEMENT	1 912	12,50%	12,50%
Sous-total Tiers Porteurs	3 825	25,00%	25,00%
Total	15 300	100%	100%

ARTICLE 2°: L'arrêté n° DOS-2024/4896 en date du 27 décembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE CLEMENT » sis, 8 avenue Henri Barbusse à BLANC-MESNIL (93150) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 avril 2026

Pour le Directeur général de l'Agence
régionale de santé d'Ile-de France

Par déléation,
Le directeur du Pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2026-04-20-00014

Arrêté portant inscription au titre des
monuments historiques du Village d'art
préludien de Chomo, à Achères-la-Forêt
(Seine-et-Marne)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N°

portant inscription au titre des monuments historiques
du Village d'art préludien de Chomo, à Achères-la-Forêt (Seine-et-Marne)

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 juin 2023 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le village d'art préludien constitue un exemple remarquable d'art singulier de la deuxième moitié du XX^e siècle, que ses constructions en matériaux de récupération s'inscrivent dans une démarche d'art total qui illustre la maîtrise formelle et le projet philosophique de leur créateur l'artiste Roger Chomeaux dit Chomo, et que pour ces raisons, il présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. Est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le Village d'art préludien comprenant les sols des parcelles A 261, A 266 avec le bassin, la maison préfabriquée et ses décors situés sur la parcelle A 262, les trois constructions de Chomo en élévation à savoir *l'Église des pauvres*, le *Sanctuaire des bois brûlés* et le *Refuge*, les sculptures fixées au sol – la *Main*, l'ouvrage de *l'Homme assis* et les deux croix – enfin, les vestiges du *Couloir des rêves* partiellement ensevelis et des cheminements en bouteille, tels que figurés sur le plan annexé.

La parcelle A 261 a une contenance de 4 909 mètres carrés ; la parcelle A 266 a une contenance de 1 994 mètres carrés ; la parcelle A 262 a une contenance de 53 mètres carrés.

Par acte de donation passé devant Maître DUVAL DE LAGUIERCE, notaire à Tours (37), le 8 juin 2022, et enregistré le 24 juin 2022 au service de la publicité foncière de Melun sous la référence 7704P01, volume 2022P n°10349, les parcelles A261, A262, A266 appartiennent à 48/96èmes (50%) en pleine propriété et 36/96èmes en nue propriété (37,5%) à l'association des Amis de Chomo, en indivision avec Denise LASBRAUNIAS-CHOMEAUX, qui détient 12/96èmes (12,5%) en pleine propriété et 36/96èmes en usufruit (37,5%).

L'association des Amis de Chomo est identifiée sous le n°SIREN 815 176 227 et sise 24 rue de Paris-Forêt, 77 760 Achères-la-Forêt.

Denise LASBRAUNIAS-CHOMEAUX, née le 16 août 1946, réside 642 route de Mesplier, 24 460 Château-l'Évêque.

Préfecture de la région d'Île-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

ARTICLE 2. Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3. La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques, et le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 20/04/2026

La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques,
assurant la suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

SIGNÉE

Marie Gautier-Melleray

Plan annexé à l'arrêté n° portant inscription au titre des monuments historiques du Village d'art pré-ludien de Chomo, à Achères-la-Forêt (Seine-et-Marne)



Fait à Paris, le 20/04/2026

La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques,
assurant la suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

SIGNÉE

Marie Gautier-Melleray

Préfecture de la région d'Île-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr